

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1288-2020

EST par les présentes donné, par la soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 4 février 2020, a adopté le règlement suivant :

N° 1288-2020 Amendement au règlement n° 506-G relatif à la régie interne, afin d'ajouter à l'article 2.4 « Terminologie » le terme « Bâtiment modulaire temporaire »

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement d'urbanisme et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie, à Sainte-Sophie. Une version numérique est disponible sur le site WEB de la Municipalité. Consultez le procès-verbal de la séance à laquelle le règlement fut adopté à l'adresse suivante : stesophie.ca/Assemblees-municipales.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 5^e jour du mois de février 2020.



France Charlebois,
Directrice du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affichée le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.stesophie.ca et sur le babillard situé à l'entrée de l'Hôtel de Ville le 5 février 2020.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 5^e jour du mois de février 2020.



France Charlebois,
Directrice du greffe et
secrétaire-trésorière adjointe